

GE_GERICHTE C/24395/2017 vom 28. Mai 2018

GE Cour de justice, 2018-05-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_24395_2017

FR: GE_GERICHTE C/24395/2017 du 28 mai 2018

IT: GE_GERICHTE C/24395/2017 del 28 maggio 2018

Regeste

MESURE PROVISIONNELLE ; COMMUNICATION ; POURSUITE POUR DETTES | CPC.261; CPC.262; LP.8a

Erwägungen

E. 4

Au regard de l'issue de la cause, les frais de l'appel doivent être mis à charge de l'appelante qui succombe (art. 106 al. 1 CPC) et seront fixés à 960 fr. (art. 26 et 37 RTFMC). Au vu de la valeur litigieuse de 76'400 fr., l'appelante sera en outre condamnée à verser aux intimés, pris solidairement, 2'000 fr. au titre des dépens d'appel, débours et TVA compris (art. 84, 85, 88 et 90 RTFMC; art. 25 et 26 LaCC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : A la forme : Déclare recevable l'appel interjeté par A_____ contre l'ordonnance OTPI/5/2018 rendue le 2 janvier 2018 par le Tribunal de première instance dans la cause C/24395/2017-4 SP. Au fond : Confirme l'ordonnance entreprise. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais : Arrête les frais judiciaires d'appel à 960 fr. et les met à la charge de A_____. Compense les frais judiciaires d'appel avec l'avance de frais de même montant fournie par A_____, qui reste acquise à l'Etat de Genève. Condamne A_____ à payer à B_____ et C_____, pris solidairement, la somme de 2'000 fr. à titre de dépens d'appel. Siégeant : Madame Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, présidente; Monsieur Laurent RIEBEN, juge, Monsieur Louis PEILA, juge suppléant; Madame Céline FERREIRA, greffière. La présidente : Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ La greffière : Céline FERREIRA Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.